



Avis public est donné par la soussignée

Modification de la date de la séance ordinaire d'octobre 2017

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2017, le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a adopté la résolution 07.2017.170.

Ainsi, la séance ordinaire du lundi 9 octobre 2017 a été déplacée au lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30 au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles en raison du scrutin du 5 novembre 2017.

Cet avis public est donné conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, ce 17 juillet 2017

Danielle Ouellet,
Adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Réf: **Modification de la date de la séance ordinaire d'octobre 2017**

Je soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 17 juillet 2017 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- sur le tableau destiné à l'affichage public situé près de la porte principale de l'église catholique de Rivière-Trois-Pistoles.

Entre 14 h et 18 h

En foi de quoi, ce certificat de publication est donné, ce 17 juillet 2017

Danielle Ouellet,
Adjointe au directeur général et greffière